



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Dates d'ouverture des prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 50 de sa résolution [75/325](#), l'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur :

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la deuxième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable.

Le débat général de l'Assemblée générale s'ouvre le mardi de la quatrième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable, et se tient sans interruption pendant neuf jours ouvrables.

Dates d'ouverture des soixante-dix-huitième à quatre-vingt-septième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune

2. On trouvera indiquées ci-après les dates d'ouverture des soixante-dix-huitième à quatre-vingt-septième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune.

<i>Sessions</i>	<i>Date d'ouverture de la session</i>	<i>Date d'ouverture du débat général</i>
Soixante-dix-huitième	Mardi 5 septembre 2023	Mardi 19 septembre 2023 ^a
Soixante-dix-neuvième	Mardi 10 septembre 2024	Mardi 24 septembre 2024
Quatre-vingtième	Mardi 9 septembre 2025	Mardi 23 septembre 2025
Quatre-vingt-unième	Mardi 8 septembre 2026	Mardi 22 septembre 2026
Quatre-vingt-deuxième	Mardi 7 septembre 2027	Mardi 21 septembre 2027 ^a
Quatre-vingt-troisième	Mardi 5 septembre 2028	Mardi 19 septembre 2028
Quatre-vingt-quatrième	Mardi 11 septembre 2029	Mardi 25 septembre 2029
Quatre-vingt-cinquième	Mardi 10 septembre 2030	Mardi 24 septembre 2030



<i>Sessions</i>	<i>Date d'ouverture de la session</i>	<i>Date d'ouverture du débat général</i>
Quatre-vingt-sixième	Mardi 9 septembre 2031	Mardi 23 septembre 2031 ^a
Quatre-vingt-septième	Mardi 7 septembre 2032	Mardi 21 septembre 2032

^a Au paragraphe 6 b) de sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale a décidé que le forum politique de haut niveau serait convoqué par son président pour une durée de deux jours, au début de sa session. Au paragraphe 132 de l'annexe à la résolution [69/313](#), les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendrait immédiatement avant ou après le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée. Conformément aux dispositions du paragraphe 34 de l'annexe à la résolution [75/290](#) B, les réunions du forum politique de haut niveau organisées sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable) débiteront le premier jour du débat général de l'Assemblée ou le lundi précédant son ouverture. Le Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable n'aura pas lieu les années où le forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices de l'Assemblée.